

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 17

chargée de l'examen du postulat de M. Samuel de Vargas : « Des informations utiles pour les locataires » et du préavis n° 2023/12 – Gestion du patrimoine immobilier de la Ville : remplacement de l'application de gestion immobilière OFIGER par Abalmmo – Demande de crédit complémentaire au préavis No 2016/69

Présidence : Mme Carolina CARVALHO (Socialiste)

Membres présents : Mme Gaëlle MIELI (rempl. Caroline DEVALLONNE DINBALI (Socialiste) ; Samuel DE VARGAS (Socialiste) ; Andrea Münger (rempl. Benoît GAILLARD (Socialiste) ; Éric BETTENS (Les Verts) ; Sima DAKKUS (Les Verts) ; Ngoc Huy HO (Les Verts) ; Matthieu DELACRETAZ (Libéral-Radical) ; Anna CROLE-REES (Libéral-Radical) ; Alice DE BENOÎT (Vert'libéraux) ; Josée Christine LAVANCHY, (rempl. Patrizia MORI, UDC)

Membres excusés : Coralie DUMOULIN (Libéral-Radical) ; Özlem DURSUN (Ensemble à Gauche)

Membres absents : --

Municipale concernée : Mme Natacha LITZISTORF, directrice Logement, environnement et architecture

Invité-e(-s) : M. Renaud JACCARD, chef de service a. i., Service des gérances

Mme Julia AYMONIER, cheffe de service, Service d'organisation et d'informatique

Mme Andrea FAUCHERRE, adjointe à la cheffe de service et responsable de Domaine, Service d'architecture et du logement, Domaine logements d'utilité publique et des établissements publics

Notes de séances : Kelly HARRISON

Lieu : Salle des Commissions de l'Hôtel de Ville, Pl. Palud 2

Date : 8 mai 2023

Début et fin de la séance : 17h30 – 18h56

Conseil communal de Lausanne

Sous la proposition de la présidence, la commission décide de séparer les deux objets et les votes.

Postulat de Vargas Samuel et crts - Des informations utiles pour les locataires (POS23/006)"

Présentation du postulat par le postulant

Le postulat part du constat selon lequel la majorité de la population lausannoise est locataire. Cette population rencontre aujourd'hui non seulement des difficultés à financer ses fins de mois, mais aussi son train de vie habituel. Depuis le dépôt de ce postulat, la situation ne s'est pas améliorée, notamment à cause de l'inflation et de l'annonce d'une hausse prochaine des loyers en lien avec la remontée du taux hypothécaire. Par conséquent, la situation en termes de logement est très difficile pour certaines catégories de la population. Des moyens, qui sont dans les mains des locataires, existent, mais les informations quant à leurs droits et obligations ne sont pas toujours accessibles. À cet effet, le postulat demande que la Ville mette à disposition des ressources pour rendre ces informations plus accessibles, comme elle l'a fait dans le domaine du droit du travail.

Discussion générale

Une commissaire rappelle l'importance de défendre les droits, notamment des personnes qui rencontrent des difficultés dans leurs fins de mois, mais aussi les obligations des locataires. Elle soutiendra le postulat.

Une autre commissaire soulève la question de la fréquentation de la page consacrée au droit du travail et se demande si la future page web de la Ville pour les locataires pourrait renvoyer à la page de l'ASLOCA. Pour certaines personnes, chercher les informations sur Internet n'est pas chose aisée.

Un autre commissaire serait également curieux de connaître les statistiques d'utilisation de la page consacrée au droit du travail. Cela permettrait de savoir si cela répond à un besoin. La demande du postulat paraît par ailleurs tout à fait légitime. Il votera en faveur du renvoi du postulat à la Municipalité. Pour y répondre, la Municipalité a envoyé, ultérieurement, les informations complémentaires suivantes : de mai 2022 à mai 2023, nous comptabilisons 6'200 vues du portail principal de l'Inspection du travail Lausanne (ITL). L'ensemble des pages de la section totalisent 282'000 vues, 70% des visiteurs·euses arrivant directement sur la page idoine, via les moteurs de recherches.

Le postulant déclare ses intérêts. Il fait partie de l'ASLOCA Vaud. Il rappelle que les prestations de l'ASLOCA s'adressent avant tout à ses membres. Il faut aussi dire qu'il y a un besoin de neutralité sur ce sujet, que peut offrir la Ville, qui n'a pas de parti pris. Ce n'est pas le cas de l'ASLOCA, qui défend les locataires.

Une alternative, selon un commissaire, serait de donner le paysage, en indiquant l'ASLOCA, mais aussi son pendant pour les propriétaires.

Un commissaire remercie le postulant pour son initiative, tout à fait pertinente vu les temps qui courent. Il est également contre l'idée de proposer un lien vers l'ASLOCA, qui est très marquée. De plus, si l'information figure sur un site de la Ville elle-même, cela peut encourager les locataires à entreprendre des démarches pour faire valoir leurs droits. Il se demande si d'autres moyens de communication sont disponibles en plus d'une page Internet.

Conseil communal de Lausanne

Une commissaire demande au postulant de préciser ce qu'il comprend par « campagne d'information proactive ». Le postulant répond que plusieurs moyens seraient à disposition. Il fait confiance à la Municipalité pour mettre en place les démarches utiles. Il y a quelques années, un fascicule avait été envoyé à tous les ménages lausannois au sujet du logement, pour les informer de leurs droits et obligations. Ce n'est pas forcément ce qu'il souhaite pour son postulat, puisque cela engendrerait des frais conséquents. Mais on peut imaginer qu'un fascicule soit transmis aux personnes qui s'installent dans la commune, par exemple, ou que des campagnes sur le logement aient lieu, comme cela s'est fait dernièrement au sujet de la gestion des écrans pour les enfants.

Position de la municipalité et de ses invités

Ce postulat intéresse beaucoup la Municipalité, vue la complexité de la situation du logement à Lausanne aujourd'hui. S'agissant des modes de communication, il faut éviter de créer une fracture numérique supplémentaire. Les flyers restent un bon moyen, par exemple. Les modes de communication peuvent être assez protéiformes, ce qui permet de toucher les publics qui ont le plus besoin d'*empowerment*, c'est-à-dire d'avoir leurs capacités renforcées pour agir par eux-mêmes et défendre leurs intérêts. Il ne s'agirait pas d'avoir un seul média. Concernant le site Internet des droits du travail, il marche bien, mais sans doute surtout avec un segment de la population, qui n'est peut-être pas la moins bien informée sur ces problématiques.

La municipalité précise que ce type de campagne supposerait de faire des liens pour multiplier les canaux de diffusion. Pour les aîné·e·s, par exemple, il faut voir dans quelle mesure on peut travailler avec les entités qui les touchent, afin de diffuser au mieux les informations. Il faut aussi rappeler qu'avec l'Office communal du logement, la Ville fait pas mal d'interventions à la carte, qui ne sont pas toujours visibles, par exemple dans le cadre de propriétaires parfois peu regardants vis-à-vis des locataires. Ce travail permet d'orienter et de soutenir les locataires.

Des exemples de ce que la ville fait déjà ont été mentionnés :

- Il y a quelques années, une brochure d'information avait en effet été envoyée aux locataires et elle est encore disponible dans les locaux de l'Office communal du logement.
- De plus, plusieurs personnes de l'Office œuvrent dans la préservation du parc locatif, ce qui suppose de faire attention au fait que les loyers n'augmentent pas à la suite de travaux entrepris par les propriétaires. Dans ce cadre, des locataires interpellent parfois l'Office, ce qui permet de les informer sur leurs droits et obligations.
- Il existe aussi un médiateur avec lequel pas mal de personnes discutent.
- Enfin, l'Office a aussi un stand lors des soirées organisées pour les nouveaux et nouvelles habitantes, ce qui permet de donner la brochure et des informations sur les droits et obligations de chacun·e.

A cela s'ajoute l'intervention de la Ville auprès des grands investisseurs pour les encourager à mener les grosses opérations dans les règles.

Conseil communal de Lausanne

Déterminations de la commission (vote)

À l'unanimité, la commission décide de renvoyer le postulat à la Municipalité.

Vote : 11 oui
 0 non
 0 abstention

Conseil communal de Lausanne

Préavis n° 2023/12 – Gestion du patrimoine immobilier de la Ville : remplacement de l'application de gestion immobilière OFIGER par Abalmmo – Demande de crédit complémentaire au préavis No 2016/69

Présentation du préavis par la Municipalité

Le préavis demande un complément par rapport au projet lancé il y a déjà plusieurs années. Comme le montre le préavis et selon la ligne habituelle, il y a un souci de transparence : chaque étape a été évoquée, en précisant les *stand-by* puis les accélérations et les demandes complémentaires par rapport à ce qui a été voté et imaginé au niveau du périmètre de l'outil au départ. Ce n'est pas de gaieté de cœur que la Municipalité demande un crédit complémentaire, mais il est essentiel d'avoir un outil qui tourne pour relever les défis qui s'annoncent. Cet outil a aussi un lien assez sensible avec le patrimoine à assainir, puisqu'il permettra de mieux gérer ce patrimoine. Avec les outils informatiques, il y a souvent une version idéale qui est proposée au départ, puis on constate petit à petit leurs effets lors de leur mise en œuvre. Le chemin est donc souvent parsemé d'embûches. En l'occurrence, le partenaire – le seul que l'on pouvait avoir pour cet outil spécifique – ne l'avait pas entièrement développé lorsqu'il l'a proposé. Les autres acteurs qui ont pris cet outil ont fait des expériences similaires à celle de la Ville. On est à présent à un stade où il faut finaliser l'outil pour qu'il puisse déployer ses effets positifs.

Discussion générale

Les commissaires ont posé un certain nombre de questions à la Municipalité :

- Est-ce que la Ville de Lausanne sera la seule à financer le développement d'un outil privé qui pourrait bénéficier à d'autres communes ainsi qu'au fournisseur ? En sus du million supplémentaire qui est demandé, quelles charges sont prises par le fournisseur lui-même dans une optique de développement de ses produits ?

Réponse : concernant l'utilisation de l'outil par d'autres communes, la municipalité répond qu'un socle de base peut servir à tout le monde, avec des spécificités qui s'ajoutent. Dans l'histoire du développement de l'outil, le partenaire a proposé à la Ville de suspendre le projet pour pouvoir le développer ailleurs et revenir riche en expérience et en expertise. Dans ce sens, la Ville a donc plutôt profité du développement qui s'est fait ailleurs. Dans ce sens, la Ville de Lausanne a plus profité des autres que l'inverse, le projet ayant été suspendu dans le but d'assurer l'accès à davantage de fonctionnalités que prévu. L'outil initialement présenté comme la solution n'avait en réalité pas été suffisamment développé dans sa première version pour répondre aux besoins de la Ville. La suspension du projet pour la Ville a permis au fournisseur de développer un système riche en fonctionnalités, qui aurait coûté de toute façon plus que le prix annoncé au départ.

- La Municipalité peut-elle garantir qu'il n'y aura pas de nouvelle demande de crédit complémentaire ? Sait-on dans combien de temps le système sera obsolète ?

Réponse : sur les évolutions de l'outil et l'obsolescence, on ne peut pas le dire avec précision aujourd'hui, mais cet outil a été repris par de plus gros acteurs. Les échanges entre ces acteurs montrent la robustesse de l'outil.

- Concernant le périmètre initial du projet, celui-ci s'est élargi depuis 2017. Qu'a-t-on gagné à avoir ces nouvelles fonctionnalités ? L'amortissement d'un million sur une année, mentionnée dans le préavis, n'est-il pas trop rapide ?

Conseil communal de Lausanne

Réponse : concernant le périmètre, celui-ci a effectivement bougé depuis le début du projet. Il y a sans doute quelques plus-values, mais peut-être pas à la hauteur de ce que l'on demande.

- S'agissant du calendrier, la mise en production se fera en juin 2023. Cela signifie-t-il que les investissements complémentaires sont terminés ?

*Réponse : la fin du projet est prévue pour le 31 mai, date à laquelle on passera en mode production. On continuera à travailler sur le système – notamment pour développer d'autres évolutions –, sur les rapports, sur la partie « Plan climat », etc., ceci pour garantir la bonne utilisation de ce qui a été mis en place. En ce qui concerne les coûts supplémentaires, ils ne sont pas seulement liés à la société avec laquelle la Ville travaille, mais aussi aux coûts internes du SOI. La décision a été prise pendant le projet, par exemple, de faire en interne le **reporting** et de passer par l'éditique du SOI, ce qui a impliqué des charges supplémentaires. Le décalage du projet pendant plusieurs années a mené à une surcharge de travail pour le SOI lors de l'arrivée d'Abacus, nouveau système financier, en même temps que le projet Abalmmo, ce qui a nécessité l'engagement de personnes supplémentaires.*

- Quel est le lien entre cet outil et la gestion des bâtiments de la Ville, par exemple l'occupation des bureaux ?

Réponse : le programme Abalmmo concerne l'ensemble des parcs du Service des gérances, soit les partenaires tiers, le patrimoine financier et le patrimoine administratif.

- Quels sont les liens avec le Plan climat ? Est-ce qu'on inclut davantage de bâtiments et de logements que ceux évoqués dans l'historique du préavis ?

Réponse : concernant le Plan climat, il fallait, pour cette partie de gestion du patrimoine, être en mesure de donner de la bonne data. Cet outil permettra d'avoir une partie de la data qui permettra de monitorer le Plan climat. Jusqu'à présent, la Ville n'était pas forcément en mesure de générer ce qui doit l'être.

Discussion particulière

- 4. Historique

Concernant l'abandon d'OFIGER, l'outil n'était plus pris en charge par l'éditeur (obsolescence), d'où la décision de passer d'OFIGER à Abalmmo. On remplace donc un système par un autre. Avant, on avait trois bases de données. Aujourd'hui, on n'en a qu'une, donc c'est beaucoup plus facile d'avoir toutes les informations regroupées en un seul endroit que d'avoir trois instances du même logiciel.

Suite à une question d'un commissaire, une précision est donnée concernant OFIGER-COLOSA : celui-ci n'existe plus aujourd'hui sous ce nom. C'était une entité qui existait avant la SILL (Société immobilière lausannoise pour le logement). COLOSA s'est terminé notamment parce que la Ville a pris le parc pour recapitaliser la caisse de pensions. On parle toujours du parc « ex-COLOSA » à l'interne.

Concernant COGITAS, il était initialement prévu dans le projet. C'est un des outils qui était également utilisé pour gérer l'interface avec le Canton, les logements d'utilité publique étant gérés avec ce dernier. Il y a besoin d'avoir un seul outil. Il faut donc remplacer celui qui est actuellement en place.

Un commissaire comprend que l'ensemble du million n'est pas attribué à Abacus seulement, mais qu'il y a eu des frais de personnel également. Mais il a aussi été dit que des solutions sur mesure ont été pensées pour la Ville. À la lecture des éléments écrits, il ne constate rien

Conseil communal de Lausanne

d'extraordinaire par rapport à la gestion du patrimoine de la Ville. Pourquoi celle-ci a-t-elle besoin de mesures extraordinaires ? Pourquoi ne peut-elle pas s'aligner sur les méthodes de gestion usuelles de l'immobilier ?

La municipalité répond qu'il y a un socle commun que l'on retrouve chez d'autres acteurs. Pour chacun, il existe des spécificités, même si celles-ci ne sont pas forcément extraordinaires. En comparaison avec des entités privées, qui font un type de travail, il y a une certaine complexité dans l'implémentation du même outil pour une ville avec sept directions, une cinquantaine de services différents et des métiers très différents. Pour prendre un exemple, on voit qu'Abacus a très bien fonctionné sur son implémentation dans une STEP, mais sur d'autres entités plus diversifiées comme une ville, il a fallu l'adapter.

La Ville a Abacus pour la partie financière et PeopleSoft pour la partie RH, et on a besoin de connexions avec PeopleSoft, par exemple, pour payer les gens qui gèrent les bâtiments pour la Ville. Ces choses sont spécifiques à la Ville. De plus, l'utilisation d'Abalmmo par les gérances ou par le SSL (Service social Lausanne) n'est pas du tout la même ; la comptabilité est gérée différemment. Il y a donc des spécificités liées à l'utilisation et à l'intégration de l'outil dans chaque système. Sans ces spécificités, on ne peut pas fonctionner correctement.

L'enveloppe initiale a été sous-estimée. Alors que six millions étaient prévus pour l'outil qui gérerait la partie financière, on n'a mis qu'un million sur celui-ci. Le périmètre n'avait pas été défini de manière aussi sensible qu'il aurait dû l'être.

- *6.3.2 Externalisation du développement des interfaces*

Un commissaire demande ce que représentent les 48'000 francs qui ont été internalisés et retirés du périmètre de base du projet. Vu la charge de travail que le projet a représenté, il n'y a pas eu d'autre choix que de faire appel à du renfort. Une seule personne en interne gère les produits Abacus (Abacus financier et Abacus Abalmmo). Avec les chevauchements de projets à la fin, c'était impossible pour cette personne de travailler sur les deux en même temps.

- *6.3.5 Outils durabilité et Plan climat*

Concernant l'indice de dépense énergétique de chaque bâtiment, un commissaire demande s'il est envisageable que cette information soit rendue publique ou que les locataires des immeubles soient au courant de la consommation d'énergie de leur bâtiment.

Selon la municipalité, ce sont des questions qui se posent régulièrement, notamment quand il s'agit de domotique dans les nouvelles constructions. Pour certaines personnes, ces techniques relèvent du gadget avec zéro effet, tandis que pour d'autres, elles permettent une vraie sensibilisation. On se tâte encore sur les nouveaux objets, soit pour mettre en place une domotique à la hauteur de nos ambitions, mais avec un coût parfois rédhibitoire et des effets non pertinents en fonction des différents publics cibles, soit pour faire une sorte de *ranking* qui serait rendue publique, en tout cas pour les habitant·e·s d'un immeuble, ce qui serait moins coûteux. Avoir des outils plus performants est intéressant pour cette raison aussi, en incluant ceux qui ont été présentés dans le cadre de l'assainissement énergétique des bâtiments. La mise en exploitation des nouveaux quartiers développés avec la SILL, par exemple aux Falaises et aux Fiches, s'est notamment faite en parallèle avec la création d'associations d'habitant·e·s, qui s'adressent aux locataires. Sur la première phase de mise en exploitation, un travail conséquent a été fait sur les démarches participatives, les potagers, etc. pour faire en sorte que le lien social se crée entre les habitant·e·s. Le deuxième objectif serait que ces associations servent à accompagner des informations et sensibiliser, par exemple sur les

Conseil communal de Lausanne

questions de consommation énergétique dans les bâtiments. Pour l'instant, on n'est pas prêt·e·s pour cette étape, même s'il y a une volonté claire de transparence.

Un commissaire relève que le point 2 du préavis mentionne le fait qu'« Abalmmo devienne un moteur clef pour faire du plan climat une réalité ». Maintenant que l'on a aidé Abacus à développer Abalmmo, a-t-on pu faire en sorte qu'Abalmmo puisse déployer ses effets bénéfiques ailleurs ?

La municipalité répond qu'il y a de gros acteurs qui nous ressemblent, mais qui ne sont pas 100% publics, et qui ont cet outil. Il y a déjà des rencontres avec quatre ou cinq gros acteurs pour partager les expériences. Une fois que l'outil sera implémenté, il faudra voir ce qui sera possible, notamment grâce aux données que l'on aura obtenues sur l'assainissement.

Une commissaire demande quel est le lien avec le déploiement des *smart meters* par les SIL, soit les compteurs pour chaque bâtiment et ménage. Les locataires et propriétaires pourront, grâce à ces outils, connaître leur consommation toutes les 15 minutes. Mais la grande problématique, c'est la protection des données. Par exemple, est-ce qu'un·e locataire peut connaître la consommation d'un·e autre dans son immeuble ?

La protection des données est une autre question qui se pose aujourd'hui. Avec la mise à niveau dans les collectivités publiques et les nouvelles exigences essentielles en termes de protection des données, on bute sur un certain nombre de choses. Un travail est en cours du côté de la Ville et des autres communes. Par rapport aux activités des SIL, il y a des échanges avec les équipes au sujet de la montée en puissance de ces outils.

De plus, dans un projet en cours des SIL, chacun·e a le droit de voir ses données, mais pas celle des autres. On s'assure de savoir qui se connecte et à quelles données chaque personne a accès.

- **6.3.6 Accessibilité universelle et personnes à mobilité réduite (PMR)**

La question de la temporalité est soulevée, des temps différents étant utilisés dans le préavis. Il est question ici de « liens avec le guichet cartographique et [de] sa carte numérique [qui] seront intégrés ». Étant donné qu'on se rapproche de l'aboutissement du préavis, ces liens ont-ils été intégrés ? Si ce n'est pas le cas, quand le seront-ils ?

La municipalité répond que ces modules n'ont pas encore été intégrés. Il faut aussi noter que le guichet cartographique est en lien avec le Service du cadastre.

Des précisions ont été apportées à ce sujet par le Service des gérances après la séance de commission : « *le module permettant d'intégrer les données techniques des immeubles et les liens vers différents outils (guichet cartographique, EPIQR, Signaterre, etc.), dont notamment les données PMR, est en place dans Abalmmo. Ces données n'ont par contre pas encore été implémentées. Elles le seront prochainement en collaboration avec le SOI et CADA.* »

- **6.6 Renfort en personnel auxiliaire**

L'introduction d'Abacus a fait l'objet d'un accompagnement au changement. Les services concernés ont été formés durant tout le développement de l'outil. Vu la diversité des tâches effectuées par chaque service et chaque métier, il faut apporter du renfort après la mise en service pour répondre à tous les besoins.

S'agissant du bouclage des comptes 2021 et du démarrage de l'année comptable 2022, une commissaire demande si le renfort auxiliaire est toujours engagé et si leur salaire sera pris par ce crédit complémentaire. Pour aider les gens dans leur travail, on a amené du renfort

Conseil communal de Lausanne

à la fois dans le projet et dans le bouclage des comptes, ce qui permettait de soulager les personnes déjà en place. Le besoin en personnel auxiliaire a été repoussé, tant par SSL que par GER, de 2021 à 2022 pour la sécurisation du bouclage des comptes. S'agissant de GER, cela représente 2 EPT du 01.01.2023 au 30.06.2023. S'agissant de SSL, cela couvre aussi le bouclage des comptes 2022 effectué entre octobre 2022 et avril 2023. Le besoin était pour leur comptabilité de direction afin de couvrir des besoins de gestion en comptabilité financière, débiteur et créancier.

- *6.7 Formation pour la gestion du changement*

Le préavis mentionne que « l'utilisation d'Abalmmo aura des conséquences organisationnelles importantes sur la gestion opérationnelle ». Ces nombreuses conséquences sont mesurées par sous-équipe, ce qui apporte plus d'efficacité et de confort aux équipes. Le fait d'avoir des outils de ce type permettra de rattraper le retard en termes de *data*, sujet encore peu évoqué en Suisse. Mettre de l'ordre dans les données à disposition représente déjà une étape très importante. Cela permettra ensuite faire du *monitoring* et des évaluations.

Il s'agit d'un nouveau système et une nouvelle façon de travailler. Pour des personnes en poste depuis longtemps, l'ancienne méthode, avec des dossiers papier, paraîtra beaucoup plus efficace, alors que la nouvelle génération pourrait se plaindre du fait que le projet n'avance pas assez vite et n'est pas assez performant. On est dans une phase de mise en production. C'est donc l'occasion de standardiser les pratiques et d'uniformiser les processus entre les différents parcs et les personnes qui les gèrent. La volonté est de faire une remise à plat et d'avancer à présent dans la même direction et au même pas. Pour cela, il faut accompagner les équipes. C'est une étape essentielle, car c'est là que peuvent se créer des mécanismes de résistance de la part des nouveaux utilisateurs et utilisatrices.

Concernant le nombre d'utilisateurs et d'utilisatrices de l'outil, la quasi-totalité du personnel administratif interne à GER est concernée, ce qui fait environ 70 personnes. Du côté de SCS, on compte 41 personnes en tout.

- *7. Impact sur le développement durable*

Cf. discussion du point 6.3.5. Une commissaire remarque que l'obsolescence des machines est problématique du point de vue de l'environnement.

- *9.1. Coûts de l'investissement*

Le préavis mentionne que le premier crédit d'un million a été épuisé en date du 25 juin 2021 et qu'à cette occasion une annonce a été faite au Conseil communal. La Municipalité aurait pu venir plus tôt avec ce préavis. L'historique permet de comprendre pourquoi il arrive maintenant. Le document a eu un degré de maturation assez long. Il a fallu aussi traiter cela au regard de l'implémentation d'Abacus.

- *9.3.4 Charges d'amortissement*

Un commissaire remarque que le crédit de 2016 a été amorti sur cinq ans, alors que le nouveau crédit d'un million le serait en un an, ce qui paraît étonnant.

L'amortissement du crédit sur un an se justifie par le fait que le crédit initial est déjà amorti. Cette manière de procéder, validée par la CAF, est d'usage dans le cas de demande de crédit supplémentaire. En outre, les fonds seront dépensés cette année, justifiant d'autant plus un amortissement sur 2023 uniquement.

Conseil communal de Lausanne

Déterminations de la commission (vote)

Conclusions

La commission décide de les voter en bloc.

La commission décide de voter les 3 conclusions du préavis et les accepte à l'unanimité :

1. Allouer à la Municipalité un crédit d'investissement complémentaire du patrimoine administratif de CHF 1'000'000.- pour permettre de prendre en compte les surcoûts engendrés par le recadrage (améliorations/évolutions) du projet Abalmmo ;
2. Amortir en 2023 les dépenses figurant sous chiffre 1 par la rubrique n° 29.331 du budget du Service des gérances ;
3. Faire figurer sous la rubrique n° 29.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1.

Vote : 11 oui
 0 non
 0 abstention

Lausanne, le 19 mai 2023

La rapportrice :
(signé) *Carolina Carvalho*